

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 18 mai 2017**

---

<b>Lieu</b>	Centre Orif de Pomy
<b>Présences</b>	CoDir : Mme Valérie Jaggi Wepf, M. Olivier David, M. Pierre Dessmontet, M.Francesco Di Franko, M. Hervé Kemmling.  Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentants 102 voix.  Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
<b>Excusés</b>	CoDir : Mme Gloria Capt, M. Marc-André Burkhard.  CI : Communes de Belmont-sur-Yverdon, Champagne, Chavannes-le-Chêne, Cuarny, Giez, Provence.
<b>Absents</b>	CI : Communes de Bonvillars, Dèmoret, Molondin, Mutrux, Novalles, Orges, Rovray.
<b>Lieu et date de la prochaine séance :</b>	28 septembre 2017, à Ependes.

---

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30, et vérifie si une modification à l'ordre du jour est demandée. Aucune modification à l'ordre du jour n'est demandée. Il excuse aussi le syndic de Pomy, M. Yves Pellaux retenu pour une autre séance.

**1. Appel**

La secrétaire fait l'appel. Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 102 voix.

**2. Assermentation des délégués**

Un délégué doit être assermenté ce soir.

Appel de M. Philippe Veuve (suppléant de Method). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever(art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, le suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets».Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

### **3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 novembre 2016.**

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre 2016. La discussion est ouverte.

M. Payot de Grandson remarque qu'il manque au point 8 la question qu'il avait posée en séance sur l'extension de la Caserne et le fait d'informer le CI avant de présenter et de faire voter cet objet au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Le Président prend note de cette remarque. La discussion n'est plus demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté sans avis contraire et sans abstention.

### **4. Préavis PR17.01CD concernant le Rapport de gestion 2016**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Payot demande s'il n'est pas souhaitable que le rapport de gestion soit signé par le CoDir avant d'être adopté. Il remarque qu'il a été rédigé par l'Etat Major. M. Payot estime que ce n'est pas au chef de service de signer les préavis.

La Présidente du Codir Valérie Jaggi Wepf explique que le préavis est signé, le rapport est mis en annexe, et la signature du préavis fait foi pour le rapport. Ceci dit, elle prend note de la remarque.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR17.02CD concernant le rapport de gestion 2016 est adopté à l'unanimité sans avis contraire.

### **5. Préavis 16.02CD concernant les comptes 2016**

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Lunardi de Montagny pose une question pour le chiffre 652.33.01, concernant la désincarcération. Il demande s'il n'y pas une assurance pour ce genre de frais.

Le Cdt Eric Stauffer explique que si une personne est assurée, l'assurance prend cela en charge, mais qu'il n'a pas accès à cette information-là. Pour le SDIS, le débiteur est le propriétaire du véhicule ou le fautif, jamais l'assurance, donc les frais sont facturés à l'un des deux.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

**Résultat :** Le préavis PR16.02CD concernant les comptes 2016 est adopté à l'unanimité sans avis contraire.

### **6. Communications du Président du CI**

Le Président Patrick Grin explique que, comme mentionné dans les procès verbaux précédents, nous devons élaborer un règlement du CI. Une commission avait été créée pour cela. Le président rappelle que pour cette commission les délégués membres des communes de Concise, Donneloye, Grandson, Pomy, Treycovagnes s'étaient portés volontaires. Il demande si les délégués membres de ces communes sont toujours d'accord. Ceux-ci sont en effet toujours d'accord, mais il faut une commune de plus, puisque M. Grin est maintenant Président du CI.

M. Pierre-Alain Lunardi de la commune de Montagny est candidat. Il n'y a pas d'autre candidature, donc celle-ci est acceptée.

Ainsi, la commission pour se pencher sur le règlement du CI se compose des membres suivants :

- Mme Viviane Bignens (Concise)
- M. Pierre Billaud (Doneloye)
- M. François Payot (Grandson)
- M. Pierre-Alain Lunardi (Montagny)
- M. José Souto (Treycovagnes)

Le Président félicite ensuite le Cdt Eric Stauffer et l'Etat Major et tous les pompiers du SDIS pour la revue quinquennale. Il qualifie cette journée de pleinement réussie et de magnifique carte de visite pour la région.

## **7. Communications de la Présidente du CODIR**

La Présidente du CoDir Mme Valérie Jaggi Wepf revient sur la question des communes de Champagne et de Grandevent. Elle explique qu'en effet, la commune de Champagne fait partie du SDIS depuis le 9 mai 2017.

Elle rappelle que le Conseil d'Etat en date du 6 juillet dernier avait demandé à ces communes d'intégrer le SDIS. Champagne a fait un premier recours au CDAP qui a été refusé, puis un deuxième recours au Tribunal fédéral en demandant l'effet suspensif. Le Tribunal fédéral a refusé l'effet suspensif.

Quoiqu'il se passe à l'avenir, cela ne règle pas la question financière. La commune de Champagne a donc été convoquée en urgence à la séance de ce soir le samedi 13 mai. Elle s'est excusée par mail « au vu des délais de convocation très courts », tout en reconnaissant que ceux-ci étaient indépendants de notre volonté comme de la leur. Ainsi, il n'y a pas de risque qu'ils fassent recours.

La commune de Grandevent a demandé une adhésion au SDIS de Ste Croix. L'ECA avait en effet admis que dans d'autres régions, des découpages différents du territoire ont été acceptés. Apparemment, la Commune de Ste Croix serait favorable à leur adhésion. Le souci pour Grandevent concerne la partie financière. On ne sait pas sur quelle base juridique se reposer pour qu'ils nous paient ce qu'ils nous doivent.

Même avec Champagne, la question de la partie financière n'est pas terminée.

Mme Jaggi Wepf revient ensuite sur la question de l'extension de la Caserne déjà abordée à la dernière assemblée. Celle-ci est liée à la construction du Collège des Rives, qui est impérative, les classes doivent être disponibles en 2019. Aujourd'hui, on en est aux appels d'offre et on attend d'avoir des coûts réels pour faire un préavis. Elle pourra en dire plus normalement à l'assemblée d'automne.

Elle remercie encore le SDIS ainsi que l'Etat major pour tout ce qui a été mis en place pour la journée du 13 mai et parle d'un travail monumental. Elle demande à l'assemblée d'applaudir ce travail.

## **8. Vision, mission et valeurs du SDIS par le Cdt Eric Stauffer**

Le Cdt Eric Stauffer présente la vision du SDIS et explique qu'afin que celle-ci soit approuvée par les 40 municipalités, un courrier va partir demandant à celles-ci si elles d'adopter par écrit cette vision.

Le Cdt Eric Stauffer passe en revue les différents points de la présentation. Les communes membres auront jusqu'au 23 juin pour répondre au courrier. (Voir document en annexe)

## 9. Divers

M. Moser d'Yvonand demande des nouvelles de l'incident qui est arrivé à Montagny. Le Cdt Eric Stauffer explique qu'un pompier DAP a été victime d'un retour de flamme, il a été brûlé au visage, mais qu'ils sont optimistes quant à la récupération. Il y aura une enquête interne pour trouver les causes de l'incident.

M. Payot de Grandson demande, suite au feu au centre du Bourg de Grandson, s'il faut que le SDIS acquière du matériel particulier pour avoir accès à ces endroits difficiles. Le Cdt Eric Stauffer explique qu'il ne manque rien qu'on puisse acheter. Ce soir-là le bras articulé de Lausanne était hors service, et c'est pour cela que le SDIS a dû faire appel à celui de Neuchâtel. Le meilleur outil reste une bonne connaissance du territoire.

M. Marrel d'Ursins demande, par rapport au recrutement, si le fait de passer une année de formation sans jamais faire un exercice avec un membre de son futur DAP ne retiendrait pas les gens de rejoindre le SDIS.

Le Cdt Eric Stauffer prend note de la question. Il explique que la première année, la formation est la même pour tous, soit 66 heures. M. Marrel explique qu'effectivement peut-être que les gens ne s'intéressent pas au SDIS sachant qu'il n'y a jamais d'exercice avec le DAP. Il pense à un pompier qui a fait la formation DAP et qui, après avoir intégré le DAP, lors de la première alarme, ne connaissait personne. Le Cdt Eric Stauffer va considérer la question pour les nouveaux de faire des heures avec le DAP.

Il note cependant qu'à la dernière séance d'information, seules 6 personnes étaient présentes. Il rappelle que le SDIS sera présent à l'Assemblée des communes le 10 juin prochain avec des démonstrations des JSP, que le SDIS a un profil Facebook, et que cet été il inaugurera deux nouveaux véhicules.

Le Président demande à l'assemblée si une commune est volontaire pour accueillir la prochaine AG du jeudi 28 septembre prochain. M. Remy Perrin de la Commune d'Ependes propose d'accueillir la séance à Ependes.

Suite à une remarque de la commune de Chavannes-le-Chênes, dont les délégués ne pouvaient être présent ce soir puisqu'ils avaient un exercice en même temps, le président remarque qu'il n'est pas facile de trouver une date à laquelle il n'y a pas d'exercice prévu, mais qu'on essaiera d'être plus attentif à l'avenir.

Le Président dit encore quelques mots pour présenter la commune de Pomy et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'une petite agape.

La séance est levée à **20h45**.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal